

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Fabienne Despot et consorts - Combien d'habitants peut supporter le Pays de Vaud ?**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 9 février 2017.

Présent-e-s : Mmes Sonya Butera, Fabienne Despot, Catherine Labouchère, Alette Rey-Marion. MM. Jérôme Christen (présidence), Yves Ferrari, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Denis-Olivier Maillefer, Michel Rau, Claude Schwab. Excusé-e-s : néant.

Représentants du Département des finances et des relations extérieures (DEFIRE) : MM. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, Gilles Imhof, Directeur de Statistique Vaud.

**2. POSITION DE LA MINORITÉ DE LA COMMISSION**

La minorité composée de Alette Rey-Marion, Fabienne Despot et de Jérôme Christen, rapporteur, recommande au plénum de prendre en considération ce postulat et de le transmettre au Conseil d'Etat pour étude et rapport, pour les raisons suivantes.

La croissance démographique est toujours présentée comme un atout en raison de ses effets positifs sur l'économie et l'emploi sans que l'on tienne compte du fait que nous vivons sur un territoire restreint et que les rapports sociaux et ce que l'on appelle aujourd'hui plus communément le « Vivre Ensemble » se compliquent considérablement avec l'augmentation de la population.

Comme le relève la postulante dans la présentation de son texte, c'est le revers de la médaille. Mme Despot n'est pas la première à soulever ce problème. L'ancien député Jean-Michel Favez avait amorcé la réflexion il y a quelques années dans son postulat sur « les effets pervers de la promotion économique ». Il soulevait notamment la problématique du logement et de la mobilité. Le Conseil d'Etat avait alors expliqué les mesures prises pour lutter contre la pénurie de logements et pour améliorer le réseau des transports publics, sans toutefois aborder la véritable question de fond : jusqu'où peut-on admettre la croissance du canton de Vaud et quelles mesures prendre pour mieux la supporter ? La réponse au postulat Favez avait d'ailleurs été acceptée du bout des lèvres, soit par 68 voix contre 56 et 6 abstentions.

Les effets pervers les plus visibles d'une croissance incontrôlée touchent principalement aux infrastructures : non seulement la pénurie de logement mais également des routes toujours plus congestionnées, malgré un renforcement de l'utilisation des transports publics. Par ailleurs les projets immobiliers, même les mieux élaborés, sont toujours plus contestés. Ils cristallisent le débat sur la poussée démographique que vivent toujours plus de régions de notre canton. Des projets qui répondent parfaitement aux objectifs de la Loi sur l'aménagement du territoire dès lors qu'ils prévoient une densification du centre-ville se voient mis en cause parce que la population craint la disparition d'espaces verts, et une saturation du trafic, mais aussi parce qu'elle a le sentiment que la densité humaine va finir par entamer son confort.

Car les infrastructures ne sont assurément pas les seuls problèmes posés par ce développement effréné. A terme, les rapports sociaux pourraient se compliquer. En fait, ils se complexifient déjà. Nous avons déjà régulièrement des signes d'une diminution de la tolérance et du respect de chacun liée à l'occupation d'un territoire toujours plus restreint et d'une densité de moins en moins acceptée.

La question de savoir qu'elle est le nombre d'habitants maximum que le canton de Vaud peut supporter est sans doute une question à laquelle il est difficile de répondre, voire impossible. Il ne s'agit toutefois pas de s'arrêter au titre du postulat mais de se pencher sur ce qu'il demande exactement au Conseil d'Etat.

Ce dernier ne peut pas faire l'économie de cette réflexion. Plus nous attendons, moins nous serons préparés et plus le choc sera rude lorsque les effets pervers auront pris une certaine ampleur sans que nous ayons pris la peine de les prévenir et de créer les conditions acceptables.

La question essentielle posée au Conseil d'Etat est résumée ainsi par la postulante : « Le Conseil d'Etat estime-t-il profitable pour le bien commun que notre canton compte près d'un million d'habitants en 2030. » Il s'agit d'une question légitime car les réponses seront utiles à l'établissement des stratégies qui fondent l'action publique.

Si l'on peut diverger sur certains aspects politiques du postulat, plus particulièrement ceux en rapport avec l'immigration, ce texte pose une question fondamentale qui ne peut être évitée. Le développement démographique que connaît le canton de Vaud ressemblera en effet à terme à un « jeu de l'avion » et il est légitime de se demander jusqu'où l'on peut aller et quelles mesures l'on doit prendre pour éviter de s'écraser.

### **3. CONCLUSION**

Pour tenter de trouver un consensus et obtenir des réponses aux questions fondamentales posées par le postulat, en dehors du débat émotionnel sur l'immigration, la minorité vous propose une prise en considération partielle, qui se limite à la première question posée par le postulat « Le Conseil d'Etat estime-t-il profitable pour le bien commun que notre canton compte près d'un million d'habitants en 2030 », complétée par une orientation sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre à terme pour gérer les effets de la pression démographique.

Le but du postulat n'est pas de fixer un plafond mais de mieux tenir compte des impacts négatifs de la croissance démographique.

Vevey, le 10 juin 2017.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jérôme Christen*